

L'ÉCOLE A BESOIN DE PAIX

Face au déficit d'espérance de notre société, Pascal Balmand a appelé au calme et à la paix, lors de sa conférence de presse de rentrée, le 4 octobre dernier à Paris. Évoquant les impératifs de sécurité suite aux attentats, le secrétaire général de l'enseignement catholique a invité à ne pas oublier l'essentiel : les établissements sont avant tout des lieux d'éducation. D'où la nécessité de créer un climat éducatif qui permette de propager une culture de l'attention à l'autre. « *De nombreux établissements organisent des exercices de sécurité en les vivant sur le mode du soin de chacun pour chacun. J'encourage vivement cette approche* », a-t-il déclaré.

Concernant la polémique soulevée par la présence dans des établissements de documents anti-IVG de la Fondation Lejeune, Pascal Balmand a expliqué qu'il est légitime qu'une parole chrétienne soit proposée dans un établissement catholique. D'une manière générale, et notamment sur le document incriminé, il a toutefois insisté sur le fait qu'il incombe aux éducateurs de faire preuve de tact, de pédagogie et de respect de chacun sur ces sujets délicats. Enfin, il a évoqué la poursuite de la dynamique « Réenchanter l'École », comme levier pour retrouver une vision partagée. Il s'agit « *d'accompagner ce qui se vit dans les communautés éducatives, et de faire le choix des petits pas* », a-t-il expliqué. Rappelant que pour l'année scolaire, l'accent est porté sur la nécessité de « *reenchanter le nous* », il a donné rendez-vous à toutes les communautés éducatives le 2 décembre prochain pour travailler ensemble à cette thématique.

en priorité

MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

En matière de mixité, « *enjeu éducatif majeur* », l'École catholique n'entend « *ni fuir ses responsabilités, ni endosser le rôle de bouc émissaire* » a déclaré le secrétaire général de l'enseignement catholique Pascal Balmand le 4 octobre dernier lors de sa conférence de presse de rentrée. Il a rappelé que, depuis 2008, 983 postes ont été redistribués en interne à des projets en faveur des élèves en situation de fragilité sociale et scolaire. Et l'approfondissement de l'ouverture à tous s'intensifie avec 210 postes dédiés en cette rentrée 2016 (181 postes et 29 postes au titre des suivis pédagogiques d'initiatives antérieurement lancées) et 300 prévus pour septembre 2017. Par ailleurs, le Sgec a recruté l'universitaire Sylvie Da Costa, spécialiste en

sciences de l'Éducation, pour analyser la situation en matière de mixité sociale et scolaire, identifier les critères de réussite d'une mixité efficiente et accompagner les équipes sur ce champ. Sans entrer dans les polémiques autour des études récentes, aux constats d'ailleurs divergents quant au rôle joué par l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire, il s'agit de poursuivre la politique d'association à l'éducation prioritaire amorcée en septembre 2015. Pascal Balmand prône donc « *une ligne politique de souplesse concertée* » pour permettre aux établissements catholiques qui s'inscrivent dans les politiques publiques en faveur de la mixité, de bénéficier de moyens supplémentaires. Le Sgec s'emploie à en dresser une liste à l'attention du ministère.

en hausse

DES EFFECTIFS EN PROGRESSION CONTINUE

En cette rentrée 2016, les établissements catholiques ont accueilli 2 085 630 jeunes, soit 17 076 élèves de plus qu'en septembre 2015 (+ 0,8 %). Ininterrompue depuis 2009, l'augmentation des effectifs de l'enseignement catholique atteint ainsi plus de 80 000 élèves en huit ans. Cette progression concerne le 1^{er} degré, et le 2^d où elle est un peu plus marquée, du fait de l'évolution démographique. Elle se vérifie dans la quasi totalité des académies, à l'exception, en métropole, de Caen et de Nancy-Metz. Les évolutions constatées dans les Dom à l'occasion du flash de rentrée nécessitent d'être

vérifiées par l'enquête lourde. Les établissements agricoles ont, eux, perdu quelque 500 élèves (-1,2 %). En attendant les chiffres consolidés, courant novembre, Pascal Balmand a fait état le 4 octobre dernier de variations locales conséquentes qui empêchent toute analyse globalisante de cette hausse des effectifs. Pour lui, elle exprime surtout « *la confiance que de très nombreux parents vouent à nos établissements. Une confiance qui se fonde sur la qualité du travail entrepris par les chefs d'établissement et leurs équipes [...], une confiance qui accroît notre responsabilité et renforce notre mobilisation.* »

en réseau

NOUVEAU SITE POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Lancé le 19 septembre dernier, le nouveau site internet de l'enseignement catholique entend gagner en lisibilité et jouer le rôle de site ombrelle de l'École catholique. Bien référencé, accessible sur tous les supports et informatif, il propose plus d'actualités et de reportages sur les grands sujets éducatifs, des textes de référence de l'enseignement catholique et des ressources variées pour accompagner les équipes.

Il adopte un menu thématique au service d'une présentation plus claire. Son arborescence propose des entrées par niveau d'enseignement et par grands domaines éducatifs. Un bloc central présente l'enseignement catholique et le secrétariat général de l'enseignement catholique, tandis qu'une partie « Ressources humaines » est dédiée aux carrières enseignantes. Les publications sont à retrouver dans le « Kiosque » au côté d'un répertoire, en prise directe avec la base de données Gabriel.

Dynamisé par une stratégie de présence sur les réseaux sociaux, ce site, qui englobe la plateforme Réenchanter l'École conçue sur un mode très interactif, se veut enfin un vecteur d'échanges de pratiques, stimulant pour le plus grand nombre. À chacun de faire vivre cette plateforme.

en dialogue

LA RENCONTRE, POUR HORIZON

L'École catholique vaut par essence comme une École de l'accueil de tous et du respect de chacun. D'où son attachement à une laïcité de liberté et de dialogue. » Dans cet esprit, Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, a rappelé, lors de sa conférence de presse de rentrée du 4 octobre dernier, que le texte d'orientation sur l'éducation au dialogue interculturel et interreligieux, allait s'enrichir d'une série de fiches destinées à nourrir la réflexion et à éclairer les pratiques.

En matière de sensibilisation à la différence, il a aussi évoqué l'aventure de Solida'Rio, grâce à laquelle une délégation de lycéens de l'enseignement catholique, valides ou en situation de handicap, a vécu les Jeux paralympiques au Brésil.

Les témoignages transmédia – vidéos, livre, photographies – de ces jeunes seront présentés le 10 novembre prochain au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, au cours d'une journée dédiée à l'École inclusive.

en discussion

LE RÉGIME D'OUVERTURE AU SÉNAT

Le 5 octobre dernier, au cours de l'examen en première lecture du projet de loi Égalité et Citoyenneté, le Sénat a tranché en faveur du maintien du régime de déclaration préalable à l'ouverture d'un établissement scolaire, alors qu'un amendement gouvernemental plaide pour un régime d'autorisation. Le secrétaire général de l'enseignement catholique salue le travail de la Haute Assemblée qui a cherché, avec rigueur, à protéger la liberté constitutionnelle d'enseignement, tout en répondant aux impératifs de protection de la jeunesse contre toute forme de radicalisation. Le texte, adopté par le Sénat (article 14 de la loi) par 189 voix contre 124, prévoit en effet des conditions renforcées pour les chefs d'établissement et professeurs désireux d'ouvrir un établissement (âge, nationalité, casier judiciaire...), l'allongement des délais d'opposition des

maires et DASEN (directeurs académiques des services de l'Éducation nationale) à l'ouverture, l'unification des trois régimes d'ouverture (primaire, secondaire, technique). Pour toute ouverture d'établissement scolaire effectuée malgré une opposition des autorités compétentes, les sanctions sont durcies, et l'obligation de retrait des familles obligatoire.

Le contrôle a posteriori est également renforcé puisque les classes hors-contrat seront soumises à un contrôle annuel ayant pour objet de vérifier que l'enseignement dispensé n'est pas contraire à la moralité ou aux lois, et que les activités menées au sein de l'établissement respectent l'ordre public.

Le secrétariat général de l'enseignement catholique suivra avec attention les travaux de la commission mixte paritaire, à l'issue du vote solennel du Sénat le 18 octobre prochain.

en marche / UN STATUT UNIQUE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

En novembre 2014, après avoir adopté une résolution approuvant le principe de la fusion des statuts des chefs d'établissement du 1^{er} et du 2^d degrés en un statut unique, le Conseil national de l'enseignement catholique (Cnec) avait chargé une nouvelle commission de proposer un projet de statut unique du chef d'établissement. Le travail de cette commission est désormais suffisamment avancé pour que s'ouvre la phase de mise en débat, d'études d'impact et de dialogue auprès des différents partenaires concernés. En novembre 2016, un point d'étape et un premier temps de débat seront proposés au Cnec.

en application

UNE PASSERELLE POUR L'AGRICOLE

Jusqu'à présent, au sein de l'enseignement privé sous contrat, les professeurs relevant de l'Éducation nationale pouvaient demander à travailler dans l'enseignement agricole. La réciproque, en revanche, était statutairement impossible. Cette impossibilité a été levée avec la publication d'un décret le 26 juillet dernier. Le texte acte la création d'une « passerelle » pour les agents titulaires de l'enseignement agricole des catégories 2 et 4 (équivalant à professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel) qui voudraient s'orienter vers l'Éducation nationale. « *Initialement, ce dispositif visait les enseignants en perte d'emploi mais, à force de discussions avec les ministères de tutelle, tout enseignant titulaire peut désormais demander à intégrer l'Éducation*

nationale », se félicite Bruno Lamour, le secrétaire général de la Fep-CFDT. Symbolique dans sa portée, le dispositif, dont les premiers effets interviendront à la rentrée 2017, ne concernera que « *quelques sujets* », prévient toutefois le syndicaliste : « *Concrètement, les demandes ne seront pas prioritaires. Elles ne seront examinées qu'en fin de mouvement côté Éducation nationale. Seuls les agents en perte d'emploi seront prioritaires, ce qui laissera peu de possibilités pour les demandes de mutation.* » Cette nouvelle disposition réglementaire nécessitera une modification de l'accord sur l'emploi du 2^d degré. En attendant la révision de l'accord qui actera cette modification, la Commission nationale du 2^d degré adressera une décision temporaire à l'ensemble des Commissions académiques de l'Emploi.

en question

BACHELIERS PRO EN BTS : UNE EXPÉRIMENTATION PROBLÉMATIQUE

En conférence de presse de rentrée le 19 septembre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est revenue sur la question des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur : « *La progression de leur nombre dans les effectifs accueillis en STS (Sections de techniciens supérieurs) est encore modeste, mais réelle. En 2013, 32 % des admis en STS étaient des bacheliers professionnels contre 39 % en 2015.* » Suite au rapport Lerméniaux de 2015 et à la décision ministérielle « *de ne pas avoir de filière post-bac spécifique* » pour les bacs professionnels, Najat Vallaud-Belkacem a annoncé la création de 2 000 nouvelles places en STS à leur attention, chaque année pendant cinq ans. Pour la première année, ces places vont être réservées à cinq académies expérimentales (Rennes, Lille, Dijon, Amiens et Besançon) au sein

desquelles « *les bacheliers professionnels pourront, par dérogation, être admis dans les STS par décision du recteur d'académie prise au vu de l'avis (favorable) rendu par le conseil de classe* ». Prévalant sur le classement APB (Admission Post Bac), ce dispositif expérimental « *nous pose problème à plusieurs titres* », indique Yves Ruellan, président de Renasup, « *au nom d'abord de la loi Debré et du libre choix des familles et des établissements, mais aussi de la mixité de recrutement qui font la richesse de nos BTS* ». Renasup suggère toutefois un protocole propre à l'enseignement catholique qui permettrait « *de garantir l'accueil à tout jeune ayant formulé sur APB une demande en BTS dans l'un de nos établissements, via un entretien individuel d'orientation préalable au choix de la filière comme de la structure d'accueil.* »

en débat

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

UNE RENTRÉE CONTRASTÉE

L'enseignement agricole se porte bien *« et pas si bien »*, déclare Philippe Poussin, secrétaire général du Cneap (Conseil national de l'enseignement agricole privé). Parmi les signes encourageants, le taux de réussite aux examens (89,2 %, soit 3,7 points de plus que la moyenne nationale) ainsi que le taux d'employabilité (supérieur à 90 %) restent excellents. En cette rentrée pourtant, les lycées du Cneap accueillent 46 848 élèves et étudiants, de la 4^e au BTS, soit 450 élèves de moins que l'an dernier. Une baisse « *attendue* », qui correspond à la fin de la réforme de la voie professionnelle, selon Philippe Poussin qui espère qu'il n'y ait pas d'autres causes. Au-delà d'une notoriété qui reste confidentielle, le responsable du Cneap s'inquiète « *des stratégies d'orientation des établissements relevant de l'Éducation nationale et des consignes politiques données aujourd'hui pour favoriser la poursuite en filière générale des jeunes* ». Et s'interroge : « *Quel avenir veut-on réellement donner à la filière professionnelle dans ce pays ?* »

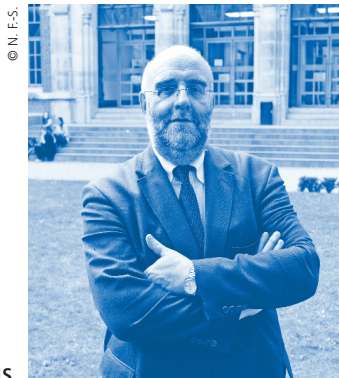
QUID DES 5^{es} DANS L'AGRICOLE

Le ministère de l'Agriculture a rejeté la demande portée par le Cneap, au printemps dernier, de créer des classes de 5^e dans ses établissements. En jeu : la possibilité de s'aligner sur le nouveau cycle 4 réunissant désormais les classes de 5^e, 4^e et 3^e dans le cadre de la réforme du collège. À défaut, comment maintenir les inscriptions dans les 4^{es}, classes actuelles d'entrée, situées dorénavant en cours de cycle ? Selon Philippe Poussin, secrétaire général du Cneap, une autre perspective est possible : « *Il nous faut trouver une forme de partenariat innovant entre les collèges de l'enseignement catholique et les lycées agricoles.* »

en interview

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LES DIRECTEURS DIOCÉSAINS

Dieudonné Davion, directeur diocésain à Cambrai, a été élu président de l'assemblée des directeurs diocésains le 27 juin dernier. Il fait le point sur les chantiers prioritaires de la rentrée.



© N.F.S.

Comment abordez-vous cette nouvelle mission ?

Mon rôle de président consiste à être le porte-parole des membres de cette assemblée. Avec l'aide du bureau des directeurs diocésains, je dois organiser les travaux de cette instance, assurer la représentation permanente de celle-ci et être un conseil auprès du secrétaire général de l'enseignement catholique, conformément au *Statut de l'enseignement catholique*.

Quel est plus précisément votre rôle auprès du secrétaire général ?

Nous travaillons avec lui sur tous les dossiers qui concernent la vie et l'avenir de l'enseignement catholique. Nous sommes associés à l'élaboration des textes soumis à l'approbation du Comité national de l'enseignement catholique (Cnec). Mais cela ne signifie pas que notre avis favorable soit systématiquement requis : l'assemblée des directeurs diocésains ne fait pas double emploi avec le Cnec ou la

Commission permanente qui intègrent, quant à eux, le point de vue de toutes les composantes de l'enseignement catholique. L'assemblée des directeurs diocésains est le lieu de l'expression collégiale et de la recherche d'une « cohérence nationale de l'action ».

Quels sont actuellement les dossiers prioritaires de l'assemblée ?

Le premier concerne le statut du chef d'établissement : il nous faut avancer en respectant un certain nombre de principes, comme celui du primat de la mission de chef d'établissement, qu'il soit du 1^{er} ou du 2^d degré, tout en tenant compte des réalités locales très diverses de l'enseignement catholique pour son application. Nous travaillons aussi beaucoup actuellement à l'accompagnement des chefs d'établissement dans toutes leurs missions, la méthodologie de répartition des moyens, l'enjeu de la formation des enseignants et plus largement à la politique de formation de l'enseignement catholique, sans oublier la mise en œuvre des nouvelles régions, les problèmes de financement de la formation professionnelle, ou encore les questions de solidarité immobilière...

en mouvement

À LA TÊTE DES DIRECTIONS DIOCÉSAINES

De nouveaux directeurs diocésains ont pris leurs fonctions à la rentrée.

Hubert Antoine, qui exerçait la tutelle pour le réseau Nord des Vincentiens, arrive à la direction diocésaine de Lille ;

Bruno Chauvineau, chef d'établissement adjoint, à Sainte-Marie d'Antony (92), prend les rennes de Blois ;

Patrice Jouve, économiste du diocèse de Viviers, devient délégué épiscopal dans cette même ville.

Jérôme Martine, directeur de l'ensemble scolaire La Salle à Saint-Étienne, est nommé à Nîmes ;

Père Alain Ransay, aumônier des enseignants martiniquais, prend la tête de la direction diocésaine de Fort-de-France ;

Catherine Saby, directrice du lycée Beauséjour de Narbonne, est nommée à Carcassonne-Perpignan.

Par ailleurs, **Éric Paulay**, chef d'établissement dans le Morbihan, et nommé directeur diocésain de Bayeux-Lisieux, n'a pas encore pu, pour des raisons de santé, prendre ses fonctions.

À noter : **Marc Héritier**, ancien directeur diocésain de Viviers, occupe les mêmes fonctions à Annecy. Par ailleurs, **Gabriel Andrei**, chef d'établissement à Auxerre, assure un intérim d'un an à Dijon, tout comme **Gilbert Girieu**, chef d'établissement à la retraite, à Dijon, ou encore **Yannick Morisset**, ancien chef d'établissement lui aussi, à Tours.

Chaque mercredi sur RCF, retrouvez à 6 h 55 la chronique éducation « **Vivre ensemble** », animée par **Stéphanie Gallet**, en partenariat avec le **SGEC**.

